



Complément d'heures normales sûreté aéroportuaire

Par **coby**, le **14/08/2011** à **17:17**

Bonjour,

Je travail dans la sûreté aéroportuaire à plein temps.

Nous sommes soumis à la convention collective prévention et sécurité avec un cycle sur 4 semaines.

Voilà mon problème, étant sur 4 semaines, nous avons un roulement de 140 heures (35h x 4) pour le calcul des heures supplémentaires.

Quand j'effectue des heures supplémentaires pendant ces 4 semaines, mon patron me les paie en " Complément d'heures normales" sans majoration.

En a t'il le droit ? Ses heures sont-elles imposables ?

Merci pour votre aide.